



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Construction

Question écrite n° 47600

Texte de la question

M. Francis Galizi attire l'attention de M. le ministre des relations avec le Parlement sur la proposition de loi no 3018 relative à la protection des acquéreurs de terrains à bâtir, déposée à l'Assemblée nationale le 10 octobre dernier, par M. André Santini et 135 députés. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement entend permettre son inscription à l'ordre du jour du parlement.

Texte de la réponse

Le ministre des relations avec le Parlement indique à l'honorable parlementaire que la proposition de loi relative à la protection des acquéreurs de terrains à bâtir n'a pas été retenue par le Gouvernement au titre de l'ordre du jour prioritaire établi à titre prévisionnel en octobre 1996 (J.O., Lois et décrets, 10 octobre 1996, pages 14903, 14904) ni en février 1997 (J.O. - Lois et décrets, 26 février 1997, pages 3124, 3125). L'importance du nombre de textes à adopter jusqu'à la fin de la session ordinaire unique ne permettra pas de l'inscrire à l'ordre du jour prioritaire. En revanche, depuis la réforme constitutionnelle du 4 août 1995, qui a ajouté un alinéa à l'article 48 de la Constitution aux termes duquel « une séance par mois est réservée par priorité à l'ordre du jour fixe par chaque assemblée », il appartient aux députés et sénateurs désireux d'obtenir l'inscription de propositions de loi à cet ordre du jour réservé à l'initiative parlementaire d'en formuler la demande auprès du président de leur groupe.

Données clés

Auteur : [M. Galizi Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47600

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : relations avec le parlement

Ministère attributaire : relations avec le parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 350

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1429